

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 décembre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/11/2016

L'an deux mille seize et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 19

Dont Présents non
votants : 1

Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN

Représentés : 2

Représentés : Luc SALLES par Jean ARCAS, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Votants: 20

Pour: 20

Présents non votants : Jean-Noël BADENAS

Contre: 0

Excusés: Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL

Abstentions: 0

Absents:

Objet: Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI)

La loi sur le sport du 9 décembre 2004 charge les départements de favoriser « le développement maîtrisé des sports de nature ». En conséquence, l'Assemblée départementale de l'Hérault a installé la Commission des espaces, sites et itinéraires (CDESI) composée d'élus territoriaux, de représentants du sport, de l'État, d'associations de protection de l'environnement, de professionnels des sports de nature.

Validé par la CDESI, le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) de l'Hérault vise à pérenniser les sites de pratique de sports de nature et faciliter la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers de l'espace.

Dans le cadre de son Schéma local de développement touristique et plus particulièrement de son pôle de pleine nature et dans une démarche de développement durable, le Pays Haut Languedoc et Vignobles contribue aussi à un développement maîtrisé des activités de pleine nature par l'élaboration de stratégie de développement ou par la concertation avec les acteurs locaux.

C'est pourquoi le département souhaite aujourd'hui associer le Pays Haut Languedoc et Vignobles à la CDESI. Il convient donc de désigner un représentant et un suppléant du Syndicat mixte du Pays à la CDESI.

Le membre désigné sera convoqué aux réunions de cette commission.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte d'être associé à la CDESI. Monsieur Jean ARCAS est désigné membre titulaire, Monsieur Yves ROBIN est désigné membre suppléant.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 02 décembre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2016
034-253403554-20161202-2016_02_12_09-DE

